

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DU Mercredi PROJET PÉDAGOGIQUE

En accord avec le Projet Éducatif des accueils de loisirs de la mairie de Gujan-Mestras, l'objectif principal de l'accueil de loisirs du mercredi est de concourir à l'épanouissement de l'enfant, tout en répondant aux nécessités de garde des familles.

Ce projet pédagogique présente les intentions éducatives recherchées. Chaque objectif y est expliqué, justifié et les modalités de leur mise en œuvre présentées. C'est donc un document vivant, qui se doit d'évoluer.

L'accueil de loisirs du mercredi peut accueillir 64 enfants de 3 à 6 ans (accueil de loisirs maternel) et 72 enfants de 6 à 12 ans (accueil de loisirs élémentaire).

Il fonctionne tous les mercredis de l'année, hors vacances scolaires.

L'accueil de loisirs élémentaire est dirigé par un(e) directeur(rice) BAFD et animé par quatre animateurs ; l'équipe du maternel est composée d'un(e) directeur(rice) BAFD et de six animateurs BAFA, dont un particulièrement référent pour l'accueil des plus petits.

Autant éducatifs que ludiques, les mercredis sont avant tout un temps de loisirs qui répond aux besoins des parents.

Les modalités d'accueil (inscription, tarification, ...) sont définies dans le règlement intérieur ci-joint.

OBJECTIF 1

Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans son milieu de vie...

...en assurant sa sécurité affective et en entretenant des relations de confiance avec sa famille...

Parce que la séparation avec sa famille peut être chez l'enfant source d'angoisse et avoir de graves conséquences sur son développement si elle est mal vécue, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour assurer sa sécurité affective. C'est encore plus vrai chez le jeune enfant...

L'accueil individualisé de chaque enfant permet de maintenir le lien avec la famille, à la fois dans la transmission d'informations utiles à son accueil, et aussi dans l'installation d'une relation de confiance, rassurante pour tous.

C'est pour cela que le temps d'accueil est un point particulièrement important et doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse.

Le directeur sera systématiquement missionné sur chaque temps d'accueil. Il sera disponible pour accueillir, informer et répondre au mieux aux attentes de chacun, et guider l'enfant vers le groupe pris en charge par un autre adulte.

Ces temps d'accueil (le matin et en début d'après-midi) sont très spécifiques, les animations ne commençant qu'après.

L'équipe d'animation reste particulièrement vigilante pour maintenir cette assurance affective pendant les temps de repas (c'est la raison pour laquelle les départs ont lieu après le repas) et de repos (la sieste chez les tout petits a lieu dans un cadre aménagé à cet effet, l'animateur référent est toujours présent auprès des enfants, les doudous y sont les bienvenus...).

... en assurant sa sécurité physique...

Les locaux choisis pour assurer l'accueil des enfants sont conformes à la réglementation et agréés par les services de l'État et du Département . L'équipe d'animation prépare et propose des activités adaptées aux enfants, avec du matériel et des fournitures professionnels.

L'équipe d'animation tient à jour le registre d'infirmerie et assure les soins nécessaires en cas d'accidents bénins. Le nécessaire d'infirmerie est hors de portée des enfants, il comprend un registre mentionnant pour chaque soin apporté à un enfant :

- Nom et prénom de l'enfant
- Date et nature de l'accident
- Soins effectués (produit utilisé)
- Nom de l'animateur

Pour chaque déplacement, les animateurs veillent à prendre une pharmacie de premiers soins. En aucun cas, les animateurs n'administrent de médicaments aux enfants sans ordonnance délivrée par un médecin.

L'équipe d'animation est garante du P.A.I. le cas échéant.

... en étant à l'écoute de l'enfant.

L'adulte, au quotidien doit être attentif à l'enfant, en tenant compte de ses besoins et de ses attentes. Il doit instaurer avec l'enfant une relation de confiance, de dialogue, de concertation, de respect mutuel.

Les enfants ont le choix de participer ou non à une activité. L'adulte doit alors pouvoir accompagner ce besoin, proposer une alternative ou même modifier le programme, tout en garantissant l'intérêt collectif.

OBJECTIF 2

Favoriser la socialisation, l'apprentissage de la citoyenneté, les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide...

... par la mise en place de règles de vie...

Pour grandir, un enfant a besoin de règles. C'est encore plus vrai dans un accueil collectif, tant pour faciliter sa socialisation que pour le bien être de tous. Ces règles servent à établir un cadre en donnant des repères aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

Le règlement intérieur pose déjà un cadre assez précis, que les parents acceptent de fait en inscrivant leur(s) enfant(s)... L'équipe d'animation aide les enfants à s'approprier ces règles, et à les faire vivre au quotidien. Elles sont reprises, explicitées, voire illustrées sous la forme d'un panneau réalisé avec les enfants et affiché dans l'accueil.

... par la prise du repas et du goûter ensemble...

Les temps de repas, de goûter, gardent les mêmes codes de respect mutuel, de coopération et d'entraide en vigueur toute la journée.

Les enfants sont ensemble, font ensemble et partagent un même moment convivial placé sous le signe de l'échange et de la détente.

... par la mise en place d'activités collectives...

Les activités collectives permettent à l'enfant de s'inscrire dans un groupe, de construire avec d'autres enfants, de rencontrer l'autre, enfant et adulte. Cet échange contribue à sa socialisation, l'amène à développer sa conscience citoyenne et à apprendre le respect de l'autre ...

OBJECTIF 3

Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie...

L'accueil de loisirs représente pour l'enfant une occasion de plus de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe éducative est d'accompagner l'enfant vers cette conquête : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans le « grand bain d'autonomie » (source possible d'insécurité tant physique qu'affective) mais de rechercher le « aide moi à faire seul ».

... en créant un cadre adapté...

L'aménagement des locaux permet à l'enfant de se créer des repères et de s'approprier l'espace. L'équipe d'animation veille au maintien de l'identité de cet espace dans lequel, l'enfant se retrouvant « dans son mercredi à lui » peut ainsi réussir à avancer seul, petit à petit. Cet ancrage doit aussi se retrouver sur le plan affectif avec un personnel permanent, que l'enfant retrouve chaque mercredi.

... par la mise en place de petits groupes d'âges, avec des animateurs référents selon les besoins...

L'accueil du très jeune enfant (3/4 ans) nécessite un projet particulier... l'enfant peut avoir besoin d'évoluer dans un groupe restreint, où sa place est reconnue. Favoriser son autonomie passe alors par le maintien d'une relation privilégiée à l'adulte, qui s'efface progressivement au bénéfice du groupe. L'animateur référent des tout petits en est le garant.

Certaines activités (promenade, jeux, ...) peuvent nécessiter la mise en place de petits groupes. Pour les petits comme pour les plus grands, évoluer dans un groupe restreint permet un meilleur accompagnement dans sa progression vers l'autonomie. Ces groupes ne sont pas fixes et répondent à des besoins immédiats ; la notion d'entraide et de « faire ensemble » restant fondamentale.

... par un accès autonome aux jeux, jouets...

L'accès de l'enfants aux jeux et au matériel est facilité, afin de le responsabiliser. Préparer une activité avec l'animateur, connaître les besoins des camarades (combien de pinces par exemple), participer au rangement... ont autant d'importance que l'activité en elle-même, et participent à l'acquisition de l'autonomie.

... par les gestes quotidiens...

Pour les plus petits : accompagnement à s'habiller, à se chausser, à manger seul... Mais aussi pour les plus grands.

... par l'accomplissement de tâches comme l'installation et le rangement des jeux, autant de responsabilités qui lui permettront d'agir seul.

OBJECTIF 4

Respecter le rythme de vie des enfants...

L'enfant a des rythmes qui lui sont spécifiques. En aucun cas les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur son bien-être. Les rythmes de vie dans un accueil de loisirs sont à différencier de ceux de l'école, sans les opposer.

L'équipe d'animation doit donc pouvoir garantir cette cohérence éducative (Projet Éducatif Local) et proposer un temps d'accueil différent... en organisant un projet qui tient compte de ses besoins fondamentaux, on permet à l'enfant de s'adapter à la collectivité.

... par la mise en place de temps de repos, de sieste pour les plus petits.

Les besoins de repos et de sommeil sont essentiels. Il ne s'agit pas d'une perte de temps, ils permettent notamment le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, récupération physique...). Ces temps sont donc prévus durant la journée.

... par l'alternance d'activités calmes et plus dynamiques qui permettent la récupération et à chacun d'évoluer dans de meilleures conditions.

Au-delà du rythme spécifique des activités, il est important d'offrir des possibilités de récupération, de **permettre de « ne rien faire »**.

OBJECTIF 5

Participer au développement intellectuel, culturel, sportif et social de l'enfant...

... par la mise en place d'activités riches et variées.

L'équipe d'animation doit pouvoir permettre à l'enfant de se détendre et être à l'écoute de ses besoins, tout en lui proposant des activités ludiques s'inscrivant dans un cadre favorisant le développement intellectuel, culturel, sportif et social.

- *Jouer* → *permettre le jeu libre, mettre à disposition des jeux et jouets adaptés dans des espaces réfléchis*
- *jouer avec* → *accompagner l'enfant dans ses activités,*
- *jouer ensemble* → *partager des activités, des jeux collectifs, permettant le développement social de l'enfant*

Le projet d'activités se décline selon ces trois intentions éducatives. Il tient compte des ressources locales, des opportunités (culturelles, événementielles, ...).

Il s'articule autour d'une thématique proposée par l'équipe : les saisons, les fêtes...

La majeure partie des animations se déroule sur place, ce qui n'exclut pas des promenades et des sorties.

VIE DU PROJET

Le projet pédagogique reste la ligne conductrice du travail mené par l'équipe éducative, qui peut l'enrichir, le modifier et en débattre lors des temps de bilan.

Les parents sont associés au projet notamment par la transmission du projet pédagogique et lors de l'accueil et du retour des enfants par contact direct avec l'équipe éducative.

Projet pédagogique rédigé collectivement par l'équipe maternelle et l'équipe élémentaire de l'accueil de loisirs municipal du mercredi, accompagnées par les coordinatrices enfance et jeunesse, en lien avec le Service aux Familles.

GUJAN-MESTRAS, LE 03 JUIN 2015